

PROCES-VERBAL

Assemblée générale ordinaire 21 juin 2025 FEDERATION FRANCAISE DE LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES VISIOCONFERENCE

1. Accueil des participants

À 08H30 : l'accueil est assuré pour l'ensemble des participants :

- ✓ Les mandataires régionaux,
- ✓ Les mandataires clubs,
- ✓ Les membres du Conseil d'administration,
- ✓ Mme TERQUEM, Commissaire aux comptes,
- ✓ M. DE LAMARE, Inspecteur général du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
- ✓ M. Louis GAVRILOFF, Expert-comptable,
- ✓ Maître BODELS, Avocat de la FFLDA.

La société **Xyloon**, en charge de l'organisation et du suivi des opérations de vote, confirme que le quorum requis est atteint. Dès lors, l'Assemblée Générale Ordinaire est habilitée à délibérer valablement conformément aux statuts de la FFLDA.

Monsieur Mathieu Sanna, membre de la Commission électorale, atteste de la régularité du contrôle des mandats. Il précise être présent physiquement au siège fédéral afin de veiller, au nom de la Commission, au bon déroulement et à la conformité des travaux de l'Assemblée.

2. Ouverture de l'Assemblée Générale

À 09H00 : Madame Lise LEGRAND, Présidente de la FFLDA, ouvre officiellement les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Elle exprime sa gratitude à l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement au service du projet fédéral.

Dans un moment empreint de solennité, elle invite l'Assemblée à observer une minute de silence en mémoire des membres de la communauté de la lutte disparus au cours de l'année.

3. Déroulement des travaux

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale élective du 21 décembre 2024

Résultat du vote :

- ❖ **Oui : 83,06 %**
- ❖ Non : 13,98 %
- ❖ Abstention : 2,96 %

Rapport moral de la Présidente

Résultat du vote :

- ❖ **Oui : 90,79 %**
- ❖ Non : 5,92 %
- ❖ Abstention : 3,3 %

Rapport financier, comptable et bilan de l'exercice 2024

Plusieurs mandataires tiennent à souligner la rigueur du travail accompli par la Trésorière, mettant en exergue la lisibilité des documents comptables présentés ainsi que la clarté des explications fournies.

Résultat du vote :

- ❖ **Oui : 92,44 %**
- ❖ Non : 6,21 %
- ❖ Abstention : 1,35 %

Rapport de la Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Approbation des comptes clos au 31 décembre 2023

Résultat du vote :

- ❖ Oui : 27,32 %
- ❖ **Non : 62,30 %**
- ❖ Abstention : 10,38 %

Affectation du résultat 2023

Résultat du vote :

- ❖ Oui : 28,4 %
- ❖ **Non : 62,87 %**
- ❖ Abstention : 8,72 %

Approbation des comptes clos au 31 décembre 2024

Résultat du vote :

- ❖ Oui : 28,98 %
- ❖ **Non : 62,77 %**
- ❖ Abstention : 8,25 %

Affectation du résultat 2024

Résultat du vote :

- ❖ Oui : 28,32 %
- ❖ **Non : 65,71 %**
- ❖ Abstention : 5,96 %

4. Intervention de Maître BODELS

Concernant l'ouvrage publié sous l'ancienne gouvernance, Maître BODELS signale :

- ✓ L'absence de bon à tirer,
- ✓ L'absence d'éditeur et de numéro de dépôt légal mentionnés,
- ✓ De nombreuses fautes de forme et de fond.

Il évoque plusieurs options :

- ✓ La destruction de l'ouvrage,
- ✓ Sa correction (solution coûteuse),
- ✓ Une action judiciaire à l'encontre de l'éditeur.

Après vérifications, il s'avère que le nom de l'éditeur et le dépôt légal figurent bien sur l'ouvrage.

M. FOSSATI indique qu'une copie du bon à tirer peut-être demandée.

Le retour de ce bon à tirer permettra de vérifier qui l'a signé compte tenu des nombreuses fautes relevées.

L. DABE évoque le fait qu'une déclaration aurait dû être faite au tribunal compte tenu que la fédération était en cessation de paiement.

Madame Terquem précise que la fédération n'était pas en cessation de paiement.

R.THOMAS rappelle qu'il a connu Madame TERQUEM beaucoup plus critique pour des situations moins préjudiciables.

Saïd OUADAH précise qu'il serait opportun d'augmenter les fonds propres avec des partenaires privés comme cela a été le cas récemment avec le soutien d'une société pour les stages de l'Équipe de France de lutte libre

Maître BOEDELIS a indiqué que la fédération était en mesure de récupérer la TVA sur l'ouvrage et le cabinet semblait être en désaccord

5. Rapport spécial de la Commissaire aux comptes - Conventions réglementées

Convention n°1

Prêt de 90 000 € consenti par la société Exalto (novembre 2024) :

- ✓ Ce prêt a été sollicité par le Président et la DTN en poste à l'époque, sans approbation préalable du Conseil d'administration.
- ✓ Maître BODELS rappelle que la fédération est en plan de sauvegarde et que cette situation nécessitait d'informer le mandataire judiciaire et le conseil d'administration.

- ✓ Mme TERQUEM précise que les statuts ne l'indiquent pas.
- ✓ Mme TERQUEM ajoute que la responsabilité incomberait à M. FOSSATI en cas de non-approbation.
- ✓ M. FOSSATI justifie sa démarche par la volonté de sauver la fédération. Il précise qu'à défaut de règlement à l'amiable, il saisira le tribunal judiciaire.
- ✓ M. Réda BELHAJ, Secrétaire général, souligne la nécessité de respecter les procédures, tout en assurant la volonté de rembourser le prêt.

Résultat du vote :

- ❖ Oui : 32,06 %
- ❖ **Non : 59,52 %**
- ❖ Abstention : 8,42 %

Convention n°2

Renouvellement de la plateforme Exalto

Résultat du vote :

- ❖ Oui : 37,88 %
- ❖ Non : 14,7 %
- ❖ **Abstention : 47,42 %**

Convention n°3

Convention de maintenance Exalto

Résultat du vote :

- ❖ **Oui : 78,93 %**
- ❖ Non : 9,92 %
- ❖ Abstention : 11,14 %

Convention n°4

Contrat d'alternance avec M. AMARA Medhi

Résultat du vote :

- ❖ **Oui : 73,24 %**
- ❖ Non : 11,99 %
- ❖ Abstention : 14,77 %

6. Présentation et approbation du budget 2025

Résultat du vote :

- ❖ **Oui : 88,86 %**
- ❖ Non : 6,28 %
- ❖ Abstention : 4,86 %

7. Intervention du Directeur Technique National, M. Jean-Yves ROBIN

Monsieur Jean-Yves ROBIN, Directeur Technique National, expose les grandes orientations stratégiques de la Direction technique nationale, en cohérence avec les priorités définies dans le projet fédéral. Il informe que la réorganisation complète de la direction technique nationale sera effective en septembre. D'ici là il poursuit les échanges avec les uns et les autres afin d'analyser leur situation administrative, leurs aspirations durant l'olympiade à venir. Il fait part de son intention d'effectuer une tournée des territoires au cours du dernier trimestre 2025, afin de renforcer le dialogue avec les acteurs régionaux et d'accompagner au plus près les dynamiques locales. Le DTN a évoqué la note d'étonnement qu'il doit produire à l'administration comme c'est le cas pour l'ensemble des collègues DTN qui rentrent en fonction

K.MAKHLOUF pose la question sur la note d'étonnement et son intérêt ;

D.BRISOT sollicite le DTN sur la politique de la direction pour la beach wrestling.

Jean Yves ROBIN lui précise que cette discipline retiendra toute l'attention de la direction technique nationale avec l'organisation des JOJ de DAKAR en beach.

8. Retour des vœux des Comités

Un courrier officiel sera adressé à l'ensemble des comités afin de formaliser les échanges et de garantir une prise en compte structurée de leurs contributions dans le cadre du dialogue fédéral.

9. Clôture de l'Assemblée

La Présidente, Madame Lise LEGRAND, prononce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 12H07.

Elle adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des participants pour leur présence active et leur implication dans les travaux de l'Assemblée.

Elle réaffirme la pleine mobilisation de l'équipe fédérale, qui demeure à l'écoute et à la disposition des structures et de l'ensemble des acteurs de la Fédération.

La Présidente
Mme Lise LEGRAND



La Secrétaire générale-adjointe
Mme Chrystel MARCANTOGNINI



Pièces jointes :

- ✓ Ordre du jour
- ✓ Rapport moral de la Présidente
- ✓ Rapport comptabilité-bilan- budget prévisionnel
- ✓ Rapport de la Commissaire aux comptes
- ✓ Rapport de la société Xyloon